

Vision commune – Avenir commun

Être durable. Être économiquement viable.

CADRE DE RENOUVEAU POUR LES PÊCHES Plan d'action 2009–2010



New Brunswick
Nouveau Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut



Vision commune – Avenir commun

Cadre de renouveau pour les pêches : Plan d'action 2009–2010

2009.06

Province du Nouveau-Brunswick

CP 6000

Fredericton NB E3B 5H1

CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1- 55471-215-1

CNB 6138

Message du ministre Rick Doucet

Cela fait près d'un an que le *Cadre de renouveau pour les pêches* a été déposé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick afin d'ouvrir la voie pour la transformation et le renouveau de l'industrie des poissons et des fruits de mer de la province.

Conformément à la vision de notre industrie— **un secteur des pêches du Nouveau-Brunswick qui soit durable, économiquement viable et autosuffisant**— le plan d'action pour 2008–2009 a indiqué les initiatives qui seraient entreprises au cours de la première année de mise en œuvre du Cadre.

Nous avons réalisé des progrès considérables. En outre, j'ai l'assurance que nous sommes bien en voie d'établir un secteur des pêches durable et concurrentiel. Cependant, il reste encore du progrès à faire. La période de difficultés économiques actuelles renforce le besoin de nous réinventer. Nous devons poursuivre notre cheminement malgré ces difficultés. Avec l'apport des chefs de l'industrie, nous avons établi nos priorités et allons concrétiser notre vision commune des pêches du Nouveau-Brunswick par le truchement du *Plan d'action du Cadre de renouveau pour les pêches*.

Les membres de l'industrie ont joué un rôle clé afin de mettre ce plan d'action de l'avant. Ils ont apporté une contribution précieuse, et nous nous efforçons de répondre à leurs besoins pendant que nous soulignons l'importance d'un secteur des pêches économiquement viable et progressif. Ensemble, nous pouvons nous concentrer sur ce qui compte : faire passer les produits de la mer à la table. Nous devons continuer à mettre l'accent sur la situation globale, ainsi que sur les solutions à long terme les mieux adaptées à notre province et à notre population.

Nous avons hâte de mettre en œuvre les initiatives qui aideront à transformer l'industrie des poissons et des fruits de mer de la province. Nous continuerons de collaborer avec l'industrie pour relancer le secteur des pêches au Nouveau-Brunswick et continuer d'offrir des produits de qualité qui sont réellement le reflet de la valeur et de l'engagement des travailleurs de l'industrie dans cette province.



A handwritten signature in blue ink that reads "Rick Doucet". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

ministre des Pêches

Introduction

En 2008-2009, le Nouveau-Brunswick a amorcé le parcours vers la transformation de son industrie des pêches. En effet, avec la constitution du comité consultatif en marketing, le ministère a consolidé sa planification du choix de stratégies s'appliquant aux marchés existants (promotion) et nouveaux (développement). Les efforts de commercialisation ont été accentués; on a insisté davantage sur les foires commerciales et les missions sur des marchés cibles et on a amélioré la planification, à l'interne ainsi qu'auprès des participants potentiels. Le ministère s'est associé avec l'industrie et des représentants commerciaux pour la réalisation d'activités de promotion, notamment le lancement du nouveau logo « Un délice naturel » et de matériel promotionnel qui feront connaître l'image des poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick, lesquels sont commercialisés avec un succès croissant à l'échelle mondiale sur des marchés de plus en plus nombreux, de même que sur les marchés locaux.

La *Loi sur le traitement des poissons et des fruits de mer* a été promulguée et elle est entrée en vigueur le 1er avril 2009. Elle renforcera notre industrie des poissons et fruits de mer au bénéfice des pêcheurs, des transformateurs et des commerçants et assurera notre capacité de fournir aux consommateurs des produits de qualité au monde entier. Étant donné la demande accrue provenant des marchés en ce qui a trait à la certification et à la traçabilité, nous accorderons de plus en plus d'importance à notre capacité de gérer les données de nos pêches. Pour aider notre industrie à demeurer concurrentielle, nous avons entrepris un examen de l'aide financière disponible pour nous assurer de tout mettre en œuvre pour que l'industrie bénéficie de l'aide nécessaire au lancement d'initiatives de haute priorité conformes au *Cadre de renouveau pour les pêches*, de sorte que nous puissions aussi réaliser notre vision.

Deux forums régionaux ont été constitués, un sur la côte est et l'autre dans la baie de Fundy. Ils fournissent des occasions d'échanges entre les pêcheurs, les transformateurs et les commerçants sur les préoccupations propres à leurs régions. Cette seule initiative démontre la volonté de l'industrie de se regrouper pour affronter l'avenir. Le ministère a également décidé d'aider les transformateurs des poissons et fruits de mer de la province dans la planification de la constitution d'une association qui les regroupera, une étape importante vers une meilleure coordination des efforts des transformateurs pour stabiliser l'industrie.

L'année a été vraiment chargée et une de nos plus belles réalisations est certainement la première conférence sur les poissons et fruits de mer au Nouveau-Brunswick, laquelle s'est tenue les 23 et 24 février 2009 et a attiré plus de 130 participants. La conférence a servi à promouvoir les communications, à collaborer avec les parties intéressées et à diffuser de l'information à tous les partenaires de notre industrie.

Notre attention doit avant tout se tourner vers l'avenir. Il y a encore beaucoup à accomplir. Le plan d'action identifie les initiatives qui seront continuées de 2008-2009 aussi bien que de nouvelles initiatives à entreprendre en 2009-2010 qui relèvent du *Cadre de renouvellement pour les pêches*. Ce sont là des étapes qui nous mèneront à la réalisation de notre vision de redéfinition des pêches du Nouveau-Brunswick afin de faire du secteur un élément important de l'autonomie de la province.

C'est avec intérêt que nous envisageons le renforcement de nos relations avec l'industrie et nos partenaires gouvernementaux, dans un effort pour nous assurer un avenir solide et sûr. De nouveaux défis nous attendent mais les occasions à saisir sont nombreuses; et c'est le chemin qui mènera l'industrie de la récolte et de la transformation des poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick à la réalisation de sa vision.



Nos objectifs

Conformément à la vision d'un secteur des pêches du Nouveau-Brunswick qui soit durable, économiquement viable et autosuffisant, on a établi cinq objectifs pour réaliser le renouvellement des pêches. Toutes nos interventions concernant les secteurs des pêches et de la transformation des produits de la mer du Nouveau-Brunswick appuieront ces objectifs.

Pour démontrer que nos efforts ont l'effet souhaité pour consolider l'avenir des pêches au Nouveau-Brunswick, des indices de rendement seront mesurés pour chacun des objectifs fixés. Ils seront vérifiés afin de nous assurer que nous avons les renseignements nécessaires pour continuer de prendre des décisions éclairées concernant le renouvellement de notre industrie.



Objectif 1 :

Confirmer la renommée du Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques qui garantissent la durabilité de nos ressources halieutiques.

Notre industrie de la pêche redéfinie sera fondée sur notre principale force : répondre aux demandes du marché en offrant des produits de qualité. Elle mettra également sur la durabilité pour répondre à la pression croissante des consommateurs et des détaillants qui veulent une attestation que les produits de la mer offerts sur les marchés nouveaux et existants proviennent d'une ressource qui est gérée de manière durable. Nous devons

répondre à l'exigence selon laquelle les exportateurs vers l'Union européenne devront être en mesure, dès le 1er janvier 2010, de démontrer que leurs produits proviennent de sources légales, réglementées et déclarées. Nous élaborerons des politiques et des pratiques qui nous permettront de fournir cette preuve, et à mesure que les pêcheurs et les transformateurs adopteront ces pratiques et atteindront les normes de qualité et de certification, ces initiatives favoriseront notre compétitivité à l'échelle mondiale.

Mesures

- Les entreprises du Nouveau-Brunswick qui respectent diverses normes de qualité et de certification.
- Preuve acceptable que les ressources sont durables.
- Preuve reconnue de l'origine légale, réglementée et déclarée.
- Plans de rétablissement pour les pêches qui sont menacées.

Priorités	Mesures prévues en 2009–2010
Certification	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec l'industrie en vue d'établir une certification basée sur des normes pour l'étiquetage écologique grâce à des programmes axés sur la prestation d'aide à frais partagés, en collaboration avec d'autres organismes, pour traiter les enjeux courants de l'industrie en ce qui concerne la qualité, la salubrité des aliments, la durabilité, la viabilité, la traçabilité et la certification dans la commercialisation des produits de la mer. • La collaboration de l'industrie et de Pêches et Océans Canada afin de garantir que les pêches du Nouveau-Brunswick respectent l'exigence de l'Union européenne selon laquelle la source doit être légale, réglementée et déclarée
Amélioration de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec des partenaires, lancer des projets pilotes cibles pour établir divers systèmes d'amélioration de la qualité aux stades de la récolte, du débarquement et de la transformation.

Objectif 2 :**Diversifier les entreprises de pêche et de transformation des produits de la mer et les axer sur le marché.**

La demande du marché doit être au centre de toutes les décisions concernant l'activité commerciale, en commençant par un stade de développement de produits qui accorde la priorité aux produits de la mer à valeur ajoutée pour lesquels une demande a été exprimée sur le marché. Nous devons continuer de bien desservir nos marchés actuels, mais nous utiliserons aussi les études de marché et l'information commerciale pour trouver de nouveaux marchés et nous assurer que tous les produits offerts répondent aux demandes des clients, nouveaux et anciens.

Mesures

- Initiatives de développement de nouveaux produits.
- Les ventes de nouveaux produits et de nouvelles marques.

Priorités	Mesures prévues en 2009–2010
Recherche et information commerciale	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Effectuer des recherches et chercher à fournir à l'industrie de l'information commerciale sur les divers marchés et produits existants et possibles, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées sur une intervention éventuelle dans ces domaines.</i>
Meilleurs programmes promotionnels	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec des représentants commerciaux et des fournisseurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick en matière d'activités promotionnelles, notamment en ce qui a trait à la crevette dans l'Union européenne et à la promotion accrue du homard notamment en Europe et en Asie.</i>

Objectif 3 :**Promouvoir des entreprises efficaces et compétitives sur le plan mondial qui s'engagent activement dans l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies.**

L'investissement dans l'innovation et dans la recherche-développement nous aidera de trois manières distinctes :

- Il favorisera l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés ainsi que la mise au point de bioproduits qui permettront à notre industrie d'être compétitive à l'échelle mondiale.
- Il permettra la création d'emplois à temps plein hautement spécialisés et bien rémunérés.
- La réalisation conjointe d'études de marché nous donnera accès à des renseignements dont les pêcheurs et les transformateurs ont besoin pour mettre au point de nouveaux produits en fonction du marché, obtenir une plus grande capacité d'accès aux nouveaux marchés, ce qui augmentera le volume et la valeur de nos exportations.

Mesures

- Pénétration de nouveaux marchés d'exportation.
- Augmentation du volume et de la valeur des exportations.
- Nouveaux produits et bioproduits lancés.

Priorités	Mesures prévues en 2009–2010
Stratégies commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Procurer de l'aide aux entreprises du Nouveau-Brunswick, aux associations et à divers partenaires de l'industrie en vue d'élaborer des stratégies commerciales innovatrices et effectuer des études de marché et des travaux de recherche pour les marchés actuels et nouveaux, y compris les marchés concernant les bioproduits.</i>
Développement de produits et amélioration de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Appuyer la recherche et le développement axés sur les nouveaux produits de la mer, les bioproduits et les améliorations technologiques dans les usines de transformation du poisson.</i>
Bio-économie	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec l'industrie et les centres de recherche pour réduire les coûts et les risques associés au développement du potentiel des produits biologiques marins (déchets ou produits qui ne peuvent être commercialisés pour l'alimentation).</i>



Objectif 4 :

Contribuer à l'économie générale du Nouveau-Brunswick et à la viabilité de nos collectivités côtières.

La pêche est une ressource commune précieuse et vitale qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. La protection et l'utilisation durable des ressources et de l'habitat doivent constituer l'objectif fondamental et déterminant de la gestion des pêches au Nouveau-Brunswick, et ce but ne peut être atteint que par l'application d'une meilleure science. Cet objectif permettra aussi de rendre la pêche durable et apte à contribuer au maintien de l'économie et des fondements sociaux de nos collectivités côtières et de l'ensemble de la province.

Mesures

- Emplois dans les secteurs de la récolte et de la transformation des produits de la mer.
- Les retombées économiques du secteur de la transformation.
- Revenus générés.

Priorités	Mesures prévues en 2009–2010
Programmes financiers et exigences de financement	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Comme suivi de l'examen de l'aide financière disponible et des écarts de 2008–2009, revoir les répercussions pour l'industrie et déterminer de quelle façon l'accès aux programmes d'aide financière du Nouveau-Brunswick et à ceux des autres organismes gouvernementaux ou institutions financières pourrait être amélioré pour mieux répondre aux besoins de l'industrie.</i>
Planification maritime	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réagir aux recommandations du rapport de planification des ressources maritimes du Sud-ouest et planifier les mesures de suivi appropriées.</i>
Viabilité des flottilles	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Lancer des débats et poursuivre la collaboration avec l'industrie pour assurer sa viabilité et déterminer des stratégies visant à équilibrer la capacité des récoltes et la disponibilité des ressources.</i>
Construction navale	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aider dans la préparation d'un plan stratégique quinquennal pour revitaliser l'industrie de la construction des embarcations au Nouveau-Brunswick.</i>

Objectif 5 :

Collaborer à la gestion des pêches en tant qu'industrie durable et intégrée dans l'intérêt des générations futures.

Pour assurer la viabilité à long terme de l'industrie des pêches, nous devons essentiellement comprendre et accepter le fait que nous y participons tous ensemble et que nous dépendons les uns des autres dans ce projet. En fait, les mécanismes qui amèneront tous les intervenants à travailler ensemble et à partager leur expérience et leurs connaissances spécialisées favoriseront la prise de bonnes décisions. Les représentants de l'industrie doivent participer activement à des forums afin de discuter de moyens pour faire progresser l'industrie en général. En partageant la prise de décisions, les participants assument des responsabilités non seulement pour leur domaine d'intérêt spécifique, mais aussi pour tout l'aspect de la protection et de la durabilité des ressources halieutiques.

Mesures

- La valeur des débarquements.
- Augmentation de la quantité de poissons disponibles par suite de projets d'amélioration.
- Attribution de parts provinciales.
- Permis scientifiques et exploratoires livrés et permis convertis en licences.
- Entreprises de traitement des poissons et fruits de mer représentées par une association.

Priorités	Mesures prévues en 2009–2010
Diffusion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le ministère des Pêches agira comme chef de file pour s'assurer que l'information sur l'industrie des pêches est communiquée aux intervenants.</i>
Plan de développement des pêches au Nouveau-Brunswick	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec des partenaires de l'industrie et le Pêches et Océans Canada afin d'élaborer un plan de développement des pêches pour le Nouveau-Brunswick qui comprenne des dispositions en matière de stratégies pour améliorer l'accès aux espèces de poissons actuelles et à de nouvelles espèces, ainsi qu'un programme de financement pour aider à soutenir le risque associé aux initiatives de recherche.</i>
Meilleure gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none"> • <i>S'entendre avec Pêches et Océans Canada sur un moyen de bien délimiter les rôles, d'établir les priorités et les stratégies applicables au Nouveau-Brunswick, et d'inclure les principes nécessaires pour améliorer la protection de la ressource et consolider la viabilité des entreprises de pêche. Ce dispositif pourrait s'appliquer à divers éléments comme la stabilité d'accès, l'attribution des permis par le gouvernement fédéral, les plans de gestion et les modalités de cogestion.</i> • <i>Collaborer avec l'industrie afin d'établir un mécanisme de financement pour appuyer la recherche sur la durabilité du homard et l'amélioration des stocks.</i>
Stratégie concernant les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En collaboration avec des intervenants de l'industrie, du gouvernement fédéral et du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, élaborer une stratégie concernant les ressources humaines pour les secteurs des pêches et de la transformation des produits de la mer du Nouveau-Brunswick.</i>
Association pour les entreprises de transformation des produits de la mer	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec l'industrie pour faciliter l'établissement d'une association de transformateurs de poissons et de fruits de mer qui deviendra financièrement autonome à long terme et qui servira l'intérêt de l'ensemble de l'industrie.</i>

